

ÉPREUVE COMPOSÉE PROPOSITION DE CORRIGÉ

Première partie : Mobilisation de connaissances (4 points)

Question : Comment les droits de propriété favorisent-ils la croissance économique ?

Extrait du programme scolaire Science économique

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?	- Comprendre le processus de croissance économique et les sources de la croissance : accumulation des facteurs et accroissement de la productivité globale des facteurs ; comprendre le lien entre le progrès technique et l'accroissement de la productivité globale des facteurs. - Comprendre que le progrès technique est endogène et qu'il résulte en particulier de l'innovation. - Comprendre comment les institutions (notamment les droits de propriété) influent sur la croissance en affectant l'incitation à investir et innover ; savoir que l'innovation s'accompagne d'un processus de destruction créatrice. - Comprendre comment le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus. - Comprendre qu'une croissance économique soutenable se heurte à des limites écologiques (notamment l'épuisement des ressources, la pollution et le réchauffement climatique) et que l'innovation peut aider à reculer ces limites.

Réponse possible

Les droits de propriété correspondent au droit d'utiliser, d'exploiter, de tirer un revenu d'un actif dont on est propriétaire.

Les droits de propriété garantissent la croissance économique car les agents économiques ne sont incités à entreprendre, produire et investir que s'ils sont assurés de disposer des fruits de leur propriété et de leur activité.

Par ailleurs, des droits de propriété protègent l'innovation qui est un facteur de croissance économique.

Les droits de propriété tirés des brevets protègent l'innovation : seule l'entreprise qui a innové et donc supporté les coûts de l'innovation peut en tirer profit, ce qui incite donc les entreprises à innover. En effet l'incitation fondamentale à l'innovation est liée au monopole temporaire qu'elle confère et les surprofits qui lui sont liés.

Il s'agit d'une protection provisoire/temporaire, si bien qu'au-delà d'un certain temps cette innovation tombe dans le domaine public : cela favorise l'imitation, et donc d'autres innovations, ce qui a un effet d'entraînement sur l'économie. Cela accroît aussi la concurrence, poussant les entreprises à innover de nouveau.

Or, les innovations permettent notamment d'améliorer la productivité globale des facteurs sources de croissance économique, cette dernière correspondant à une hausse soutenue et durable du PIB réel.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Extrait du programme scolaire Regards croisés

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quelle action publique pour l'environnement ?	- Savoir identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit. - Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale). - En prenant l'exemple du changement climatique :

	- connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique ; - comprendre qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.
--	--

Question 1 : À l'aide des données du document, caractérisez l'évolution des émissions de CO₂ dans le monde entre 1990 et 2017. (2 points)

Réponse possible

Ce tableau présente la répartition géographique et l'évolution des émissions de dioxyde de carbone aux échelons mondial, européen et national. Le CO₂ (ou dioxyde de carbone) est le gaz qui a contribué le plus au réchauffement climatique du fait des importantes quantités émises.

En effet, les émissions de CO₂ liées aux activités humaines dans le monde représentent en 2017 l'équivalent de 37,077 milliards de tonnes. Entre 1990 et 2017, les émissions mondiales de CO₂ ont augmenté de 63,5 %, avec des évolutions contrastées selon les zones géographiques et les pays.

Ainsi, durant la période considérée, quand l'Amérique du Nord augmente ses émissions de CO₂ de 6,9 %, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud les augmentent, quant à elles, de plus de 95 %, avec une hausse remarquée de 115,6 % pour le Brésil. Cependant, ce sont les pays d'Asie et du Moyen-Orient qui ont les progressions d'émission de CO₂ les plus spectaculaires : hausse de 284,4 % pour l'Arabie Saoudite, soit presque 4 fois plus de rejets en 2017 par rapport à 1990, et de 353,8 % pour la Chine, avec un coefficient multiplicateur de 4,5.

Seules l'Europe et l'ex-URSS ont diminué leurs émissions de CO₂, avec 25,6 % d'émissions de dioxyde de carbone en moins en moyenne. La France a quant à elle rejeté 11 % de moins de CO₂.

Question 2 : À l'aide des données du document et de vos connaissances, présentez un instrument mis en œuvre par les pouvoirs publics permettant d'expliquer l'évolution des émissions de CO₂ dans l'UE à 28 sur la période. (4 points)

Réponse possible

L'intervention des pouvoirs publics pour assurer une croissance soutenable dans laquelle les émissions de CO₂ diminuent, conformément au protocole de Kyoto (1997), semble nécessaire. En effet, le libre fonctionnement du marché sur la base des seuls comportements rationnels des agents économiques ne conduit pas à l'optimum social en matière d'environnement. L'activité économique génère des émissions de gaz à effet de serre. Cette pollution est une externalité négative. Si les agents à l'origine de la pollution n'en subissent pas le coût, ils ne sont pas incités à la réduire. Les pouvoirs publics doivent donc intervenir pour pallier cette défaillance du marché, en l'occurrence pour limiter les dommages environnementaux et réduire les émissions de CO₂. Il faut « internaliser » l'externalité négative dans le calcul économique des pollueurs. Pour cela, ils disposent de plusieurs outils : la réglementation, la création de marchés de quotas d'émission, l'instauration d'une taxe ou bien les subventions à l'innovation verte.

L'objectif de l'instauration d'une taxe est de réintégrer dans le système de prix la valeur des coûts due aux émissions de carbone.

Ainsi, une taxe environnementale conduit à une hausse du prix du bien. Il s'agit d'introduire un « signal-prix » incitant les agents à adopter des pratiques plus économes en émission de dioxyde de carbone. Du point de vue du consommateur, une taxe différenciée selon les produits peut le conduire à effectuer de nouveaux arbitrages en faveur des moins polluants : c'est l'exemple du GPL, gaz de pétrole liquéfié. Du côté du producteur, le renchérissement de ses coûts de production le conduit à réduire sa production et/ou à envisager des investissements en faveur de technologies plus économes en émission de CO₂, dont la rentabilité n'était pas avérée jusque-là.

Les instruments mis en œuvre par les pouvoirs publics, comme la taxe environnementale, ont permis à l'UE de diminuer ses émissions de dioxyde de carbone de 19,4 % entre 1990 et 2017.

Le développement de tout autre instrument est recevable.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.

Extrait du programme de l'enseignement de spécialité :
Sociologie et science politique

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quelles mutations du travail et de l'emploi ?	- Savoir distinguer les notions de travail, activité, statut d'emploi (salarié, non-salarié), chômage ; comprendre que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité. - Connaître les principaux descripteurs de la qualité des emplois (conditions de travail, niveau de salaire, sécurité économique, horizon de carrière, potentiel de formation, variété des tâches). - Comprendre les principales caractéristiques des modèles d'organisation tayloriens (division du travail horizontale et verticale, relation hiérarchique stricte) et post-tayloriens (flexibilité, recomposition des tâches, management participatif) ; comprendre les effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail. - Comprendre comment le numérique brouille les frontières du travail (télétravail, travail/hors travail), transforme les relations d'emploi et accroît les risques de polarisation des emplois. - Comprendre que le travail est source d'intégration sociale et que certaines évolutions de l'emploi (précarisation, taux persistant de chômage élevé, polarisation de la qualité des emplois) peuvent affaiblir ce pouvoir intégrateur.

Exploitation possible des documents

Document 1	Le document définit les contours du processus d'ubérisation, qui met en relation directement les utilisateurs et les prestataires via une plateforme numérique. Il illustre également les différents domaines dans lesquels ce processus est à l'œuvre (exemples : « voitures de transport avec chauffeur, tourisme, services à la personne, etc. ») et selon quelles modalités de monétisation. Il explique comment le processus d'ubérisation remet en cause le salariat comme norme d'emploi avec le développement du statut d'auto-entrepreneur de ces prestataires. Enfin, il souligne les enjeux autour du statut des indépendants « ubérisés », un statut entre salariat et non-salariat (« salariat déguisé »).
Document 2	Ce document met en lumière l'évolution des emplois et des statuts dans l'emploi dans l'économie numérique francilienne entre 2007 et 2016. On constate : - une hausse des emplois du numérique (+2,5 % sur la période) ; - une hausse plus spécifique des emplois non-salariés dans le numérique (+43,4 % sur la période). En effet, on note une baisse des emplois salariés dans l'économie numérique sur la période (-1,7 %) ; - une part des emplois non-salariés qui augmente, mais qui reste encore minoritaire (13,1 % des emplois dans l'économie du numérique, soit +3,8 points depuis 2007). Les emplois qui se créent dans l'économie numérique francilienne sont donc avant tout des emplois non-salariés, même s'ils restent minoritaires dans l'ensemble.
Document 3	Ce document met en avant la polarisation du marché du travail sous l'effet du numérique. Le numérique crée surtout deux catégories d'emplois : - des emplois très qualifiés, qui sont « des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative » (exemple : « ingénieurs informatiques ») ; - des emplois peu/pas qualifiés et qui ne peuvent pas être automatisables. Ces derniers sont « concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible (exemple : « chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation... »). Parallèlement, on constate une baisse des professions intermédiaires (depuis 1990).

Raisonnement possible

Le numérique englobe l'informatique, mais son périmètre est plus large, car il recouvre aussi les télécommunications (téléphone, radio, télévision, Internet).

Au quotidien, on ne peut plus imaginer nos activités sans smartphone ou sans les réseaux sociaux par exemple. Ces nouveaux usages génèrent des masses énormes de données et d'informations qu'il faut être capable de traiter.

Si le numérique modifie nos activités, il change en même temps notre façon de comprendre et de penser. Notre univers entier est transformé par cet ensemble de technologies. On entend d'ailleurs souvent parler de culture numérique ou encore de révolution numérique. Cette révolution du numérique a bouleversé des pans entiers de notre économie, parmi lesquels les relations d'emploi.

- Le numérique transforme l'emploi en brouillant les frontières entre salariat et non-salariat. En effet le processus « d'ubérisation » s'est accompagné de la hausse du nombre d'auto-entrepreneurs, statut des prestataires de ces services. Ainsi, dans l'économie francilienne du numérique, on constate une hausse de 43,4 % des emplois non-salariés entre 2007 et 2016, qui représentent 13,1 % des emplois dans ce secteur en 2016 (document 2).
Ce processus « d'ubérisation » interroge la nature réelle de la relation d'emploi entre ces prestataires et les plateformes ; ils sont juridiquement indépendants, si bien qu'ils sont « rémunérés à la tâche », ils perçoivent « un revenu », réalisent un « chiffre d'affaires » ; ils sont libres d'organiser leur temps de travail, etc. Toutefois, la relation qu'ils entretiennent dans les faits avec les plateformes témoigne d'une part d'une très forte dépendance économique et d'autre part de l'existence de nombreuses obligations-contraintes rappelant davantage le statut de salariat (exemples : temps de travail imposé, une obligation de connexion pour les chauffeurs livreurs...). Cette situation a conduit le législateur à agir pour requalifier certains contrats et pour encadrer davantage ces nouvelles relations d'emploi (document 1).
- Le numérique transforme l'emploi en polarisant le marché du travail autour de deux catégories d'emplois : des emplois très qualifiés et des emplois peu ou pas qualifiés. En effet, le numérique entraîne la création d'emplois très qualifiés, « des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative », tels que les « ingénieurs informatiques ». Le numérique s'accompagne d'une montée des qualifications et de l'apparition de nouvelles compétences, mais il n'a pas fait disparaître les emplois non qualifiés. Les emplois peu ou pas qualifiés qui ne sont pas automatisables (ni délocalisables) perdurent. Il s'agit surtout d'emplois « concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible », par exemple les « chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation... ». En revanche, on constate une baisse des emplois à qualification intermédiaire, dont le poids a diminué dans la population active depuis 1990 (document 3).
- Enfin, le numérique agit sur la qualité des emplois avec des effets ambigus selon l'organisation du travail mise en œuvre. Si l'entreprise utilise le numérique pour développer l'autonomie, l'initiative des salariés et un management participatif, cela se traduit par une amélioration de la qualité des emplois, tant en matière de conditions de travail, que de formation, de variété-redéploiement des tâches, d'horizon de carrière, etc. Toutefois, si cette même technologie est utilisée principalement comme un outil de contrôle et de surveillance-évaluation des performances, alors la qualité des emplois s'en trouve affectée.

L'irruption des technologies numériques transforme nos activités, nos façons d'agir. Elle a aussi un impact de plus en plus visible sur le travail, son contenu, ses polarisations, son organisation, et ce, pour le meilleur et pour le pire. Elle conduit à des formes hybrides de statut, qui échappe aux définitions traditionnelles du droit ; elle polarise les emplois ; elle est à la fois un moyen de faire gagner en autonomie les salariés et un moyen de contrôle accru de la performance.

L'ampleur de la révolution numérique est donc telle qu'elle exige de repenser les formes de régulation du travail, pour que, facteur de progrès technique, elle soit aussi un facteur de progrès social et ne charrie pas de nouvelles inégalités, de nouvelles précarités, de nouvelles aliénations.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.